

# Assurance Protection Juridique

Nom du client XX  
Adresse du Client XX

PROTECTION JURIDIQUE

Compagnie  
YY

## De quel type d'assurance s'agit-il ?

Ce produit est destiné à protéger l'assuré lorsqu'il subit un préjudice résultant d'un événement non accidentel engageant la responsabilité d'un tiers ou lorsqu'il fait l'objet d'une mise en cause émanant d'un tiers.

### Garanties

**Les garanties précédées d'une coche ✓ sont systématiquement prévues au contrat**

#### Informations juridiques sur internet

Mise à disposition d'informations juridiques mises à jour pour tenir compte des évolutions légales et réglementaires.

Domaines de la vie quotidienne qui touchent à :

- ✓ L'habitation et le logement
- ✓ La consommation
- ✓ La fiscalité du particulier
- ✓ La vie pratique
- ✓ La justice
- ✓ La famille
- ✓ Le travail
- ✓ La santé
- ✓ Internet
- ✓ Le véhicule

#### Renseignements juridiques personnalisés

✓ Mise à disposition de conseillers chargés de fournir des renseignements et informations sur les droits des assurés et les moyens de les faire valoir. Domaines identiques aux informations juridiques sur internet

#### Protection juridique

Mise en œuvre d'interventions amiables et si le litige n'a pu être résolu de cette manière, interventions judiciaires pour les litiges en matière de :

- ✓ Consommation hors automobile
- ✓ Consommation automobile»
- ✓ Contrat de travail
- ✓ Voisinage, servitude, mitoyenneté, opérations de bornage indissociables d'un litige relatif à votre droit de propriété
- ✓ Droit à l'image et au respect de la vie privée
- ✓ Usurpation d'identité
- ✓ Contrat de bail en qualité de locataire
- Construction/travaux immobiliers
- Achat/vente d'un bien immobilier
- Urbanisme environnement
- Droit des personnes : filiation, adoption, protection des mineurs et majeurs incapables
- Protection sociale
- Emplois familiaux
- Les prestations de conseil
- Prêts bancaires
- Succession/donation
- Fiscalité du particulier
- Propriété littéraire et artistique
- Location de véhicules
- Usurpation de plaque d'immatriculation
- Honoraires d'avocats et de conseils : deux niveaux de prise en charge en fonction de la formule souscrite.

### Biens non-assurés

- ✗ Les biens immobiliers donnés à bail en qualité de bailleur
- ✗ Les bateaux à moteur et voiliers y compris dériveurs légers
- ✗ Les aéronefs

### Exclusions

#### Principales exclusions

Les sinistres et litiges

- ! Causés ou provoqués intentionnellement par l'assuré ou avec sa complicité, à lui-même ou à autrui
- ! Relevant d'une garantie dommages matériels ou corporels, recours ou responsabilité civile-défense souscrite auprès du groupe MAIF ou de toute autre société d'assurance
- ! Relatifs à une activité professionnelle de l'assuré et aux biens utilisés pour cette profession
- ! Découlant du licenciement d'une personne n'ayant pas la qualité d'assuré, de licenciement collectif
- ! Découlant de l'application d'une législation ou de la réglementation applicable en dehors du territoire de France métropolitaine des départements et collectivités d'outre-mer
- ! Nés antérieurement ou ayant donné lieu à des procédures introduites avant la souscription du contrat

#### Principales restrictions

- ! La garantie Protection juridique est applicable à l'expiration d'un délai de carence d'un an à compter de la souscription du contrat pour les litiges en matière de voisinage, servitudes et de mitoyenneté, de construction/travaux immobilier, d'urbanisme et d'environnement.
- ! Une intervention judiciaire ne sera pas exercée si le montant du dommage supporté par l'assuré est < à 625 € ou si l'événement à l'origine du dommage est survenu en dehors de la France métropolitaine, Guadeloupe, Martinique, Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin pour sa partie française, Andorre et Monaco
- ! La garantie renseignements juridiques personnalisés exclut toute prestation de conseil et d'étude

J'ai négocié la limite de 225 €